

Commune de Congénies

Département du Gard

Conseil Municipal de la commune de Congénies

**Séance publique du
Mardi 10 AVRIL 2018**

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal de CONGENIES

Séance Publique du 10 Avril 2018

Procès-Verbal

Convoqué le 3 avril 2018, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mardi 10 avril 2018 à 18H30.

Ouverture de la séance à 18H30, présidée par Michel FEBRER, Maire

Mme Sylvie SALAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Josiane BERTHON BOGUD, Françoise COSTA, Michel MARTIN, Chantal QUILLERIE, Jean-Michel RAVEL, Paulette REDLER, Sylvie SALAS, Adrien SAPET, Jean-Luc SCHERRER, Nicolas VALETTE, Dominique VINCENTI,

Absents excusés : Maxime BOSC, Frédéric BRUNEL, Jacqueline FAURE/EVESQUE, Mireille WOLF

Absents : Mathilde AVESQUE, Carmen ALONSO,

Procurations : M. BOSC à JM. RAVEL, F. BRUNEL à P. REDLER

Ordre du jour :

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 avril 2018

Décisions prises au nom du Conseil Municipal article L2121622 du Code Général des Collectivités Territoriales :

3 - Décision 2018_002 : autorisant Monsieur le Maire à ester en justice sur le contentieux MAIMI/MOUTON - demande opposition DP 17N0031

4 - Décision 2018_003 : autorisant Monsieur le Maire à ester en justice sur le contentieux MAIMI/MOUTON - demande opposition DP 17N0041

5 - Décision 2018_004 : autorisant Monsieur le Maire à ester en justice sur le contentieux MAIMI/MOUTON – demande abrogation PLU

ADMINISTRATION/FINANCES

6 - Budget Commune : approbation du compte de gestion 2017

7 - Budget Commune : - approbation du compte administratif 2017

- affectation des résultats 2017

8 - Budget Assainissement : approbation du compte de gestion 2017

9 - Budget Assainissement : - approbation du compte administratif 2017

- affectation des résultats 2017

10 - Budget Commune : vote du budget primitif 2018 – vote du taux des 3 taxes

11 - Détermination du coût moyen horaire d'un agent des services techniques (travaux en régie 2018)

12 - Attribution d'une subvention à « l'Association Cultuelle de la Vaunage » pour la restauration de la porte du Temple

13 - Budget Assainissement : vote du budget primitif du service de l'assainissement 2018

14 - Fixation surtaxe assainissement 2018

INFORMATIONS DIVERSES

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de supprimer le point 5 de l'ordre du jour, à savoir la Décision 2018_004

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 29 mars 2018

- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 29 mars 2018

- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 7 avril 2018

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 27 mars 2018

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les décisions prises au nom du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT et en vertu de la délibération du 9 avril 2014 :

- **Décision 2018_002** : autorisant Monsieur le Maire à ester en justice sur le contentieux MAIMI/MOUTON - demande opposition DP 17N0031

- **Décision 2018_003** : autorisant Monsieur le Maire à ester en justice sur le contentieux MAIMI/MOUTON - demande opposition DP 17N0041

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

DEL2018_014 : FINANCES – BUDGET COMMUNE - Approbation du compte de gestion 2017

Après avoir entendu le rapport de Mme Paulette REDLER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour à l'unanimité

DEL2018_015 : FINANCES : BUDGET COMMUNE : Approbation compte administratif 2017

Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2017 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Paulette REDLER, élue Présidente de séance présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2017, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	258 200,00 €	219 854,16 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	268 300,00 €	257 510,97 €
014	Atténuations de produits	185 664,00 €	185 664,00 €
65	Autres charges gestion courante	97 115,00 €	85 432,49 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		
	Total dépenses réelles de fonctionnement	809 279,00 €	748 461,62 €
66	Charges financières	31 000,00 €	29 366,02 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	841 779,00 €	777 827,64 €

023	Virement à la section d'investissement	163 729,00 €	
042	Op. d'ordre entre section (amortissement)	11 252,00 €	11 251,42 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.		
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	174 981,00 €	11 251,42 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 016 760,00 €	789 079,06 €
Pour information			
D 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1			

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations
13	Atténuations de charges	2 500,00 €	218,40 €
70	Vente de produits fabriqués	19 050,00 €	23 017,79 €
73	Impôts et taxes	535 460,00 €	540 679,49 €
74	Dotations et participations	267 722,00 €	251 847,12 €
75	Autres produits de gestion courante	74 700,00 €	69 688,63 €
	Total des recettes de gestion courante	899 432,00 €	885 451,43 €
76	Produits financiers	10,00 €	4,53 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	13 297,62 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires		
	Total recettes réelles de fonctionnement	904 442,00 €	898 753,58 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	12 987,22 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.		
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	16 000,00 €	12 987,22 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		920 442,00 €	911 740,80 €
Pour information			
R 002 excédent de fonctionnement reporté N-1		96 318,33 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 200,00 €	7 565,76 €	14 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	560 000,00 €	398 374,22 €	64 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des dépenses d'équipement	589 200,00 €	405 939,98 €	78 500,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	155 500,00 €	74 243,23 €	80 000,00 €
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	155 500,00 €	74 243,23 €	80 000,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	744 700,00 €	480 183,21 €	158 500,00 €
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>16 000,00 €</i>	<i>12 987,22 €</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>2 880,00 €</i>	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 000,00 €	15 867,22 €	
TOTAL		763 700,00 €	496 050,43 €	158 500,00 €
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,
 Vu le budget primitif 2017 de la commune adopté par délibération du conseil municipal du 04/04/2017
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mme Paulette REDLER,
 Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Paulette REDLER, Présidente de séance,
 Monsieur le Maire ayant quitté la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2017, pour l'exercice 2017,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous comme suit :

Section de fonctionnement	218 980,07 €
Section d'investissement	- 17 664,69 €

- **vote** les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,
- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement soit **218 980,07 €** au budget primitif de la commune de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	150 000,00 €
Report en fonctionnement du solde au compte 002	68 980,07 €

Pour à l'unanimité

DEL2018_016 : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Paulette REDLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
 1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2017, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Pour à l'unanimité

DEL2018-017 : FINANCES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Approbation du compte administratif 2017
Affectations des résultats 2017

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2017 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Paulette REDLER, élu Présidente de séance présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2017, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	intitulés	Crédits ouverts	Réalizations
011	Charges à caractère général	18 500,00 €	13 588,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	9 982,60 €
65	Autres charges gestion courante	500,00 €	40,00 €
66	Charges financières	6 300,00 €	5 971,37 €
67	Charges exceptionnelles		
6875	Dotations aux provisions	5 000,00 €	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	40 300,00 €	29 582,33 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	
042	Op. d'ordre entre sections (amortissement)	23 500,00 €	23 060,91 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		83 800,00 €	52 643,24 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalizations
70	Produits des services	49 987,00 €	62 983,11 €
74	Dotations et participations	15 000,00 €	15 416,67 €
	Recettes réelles de fonctionnement	64 987,00 €	78 399,78 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 669,00 €	11 668,01 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		76 656,00 €	90 067,79 €
002	Excédent reporté	7 144,95 €	

RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT	37 424,55 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
16	Capital des emprunts	9 300,00 €	9 139,78 €	
21	Immobilisations corporelles	47 391,00 €	165,53 €	4 000,00 €
	Dépenses réelles d'investissement	47 391,00 €	165,53 €	
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	11 669,00 €	11 668,01 €	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	4 000,00 €	3 600,56 €	
	TOTAL DES DEPENSES	72 360,00 €	24 573,88 €	4 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	5 737,81 €		
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers	28 597,00 €	28 597,00 €	
13	Subventions			
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Créances sur transfert de droit à déduction	2 000,00 €	2 430,13 €	
	Recettes réelles d'investissement	30 957,00 €	31 027,13 €	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	20 000,00 €		
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre section</i>	23 500,00 €	23 060,91 €	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	4 000,00 €	3 600,56 €	
	TOTAL DES RECETTES	78 097,00 €	57 688,60 €	
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT				27 376,91 €

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	90 067,79 €	recettes	57 688,60 €
	dépenses	52 643,24 €	dépenses	24 573,88 €
Résultat de l'exercice 2017	Résultat	37 424,55 €	Résultat	33 114,72 €
Résultat de l'exercice 2016	Résultat clôture Exercice 2016	35 741,95 €	Cpte 001 déficit d'investissement	- 5 737,81 €
	Part affecté à Invest. Art. 1068	28 597,00 €	Excédent d'investissement	
	Reste en report Art. 002 RF	7 144,95 €	Résultat	- 5 737,81 €
Résultat de clôture 2017	Résultat	44 569,50 €	Résultat	27 376,91 €
Reste à réaliser	recettes		recettes	
	dépenses		dépenses	4 000,00 €
Résultat des reports	Résultat		Résultat	4 000,00 €
Résultat global avec les reports	Résultat	44 569,50 €	Résultat	31 376,91 €

Vu le budget primitif 2017 de la commune adopté par délibération du conseil municipal du 04/04/2017,
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de l'assainissement présenté par Mme Paulette REDLER,
 Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,
 Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme Paulette REDLER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal • approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget de l'assainissement dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	44 569,50 €
Section d'investissement	27 376,91 €

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **vote** les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,
- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement soit **44 569,50 €** au budget primitif 2018 de l'assainissement de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	30 000,00 €
Report en fonctionnement du solde au compte 002	14 569,50 €

Pour à l'unanimité

DEL2018-018 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL– Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2017 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2017, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2018 de la Commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'approuver** le programme des investissements 2018 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
011	Charges à caractère général		254 200,00 €	254 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		268 000,00 €	268 000,00 €
014	Atténuations de produits		184 574,00 €	184 574,00 €
65	Autres charges gestion courante		81 465,00 €	81 465,00 €
66	Charges financières		29 000,00 €	29 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		1 000,00 €	1 000,00 €
	Total des dépenses réelles de fonct.		818 239,00 €	818 239,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		167 904,00 €	167 904,00 €
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		11 252,00 €	11 252,00 €
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
	Total des dépenses d'ordre de fonct.		179 156,00 €	179 156,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			997 395,00 €	997 395,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
013	Atténuations de charges		100,00 €	100,00 €
70	Produits des services		17 550,00 €	17 550,00 €
73	Impôts et taxes		552 260,00 €	552 260,00 €
74	Dotations et participations		258 750,00 €	258 750,00 €
75	Autres produits de gestion courante		76 450,00 €	76 450,00 €
	Total des recettes de gestion courante		905 110,00 €	905 110,00 €
76	Produits financiers		5,00 €	5,00 €
77	Produits exceptionnels		3 300,00 €	3 300,00 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires			
	Total des recettes réelles de fonct.		908 415,00 €	908 415,00 €
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
	Total des recettes d'ordre de fonct.		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT			928 415,00 €	928 415,00 €
002	Excédent reporté N-1			68 980,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				997 395,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
20	Immobilisations incorporelles	14 500,00 €	29 150,00 €	43 650,00 €
21	Immobilisations	64 000,00€	542 500,00 €	606 500,00 €
	Total dépenses d'équipement	78 500,00 €	571 650,00 €	650 150,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000 ,00€	168 063,00 €	248 063,00 €
	Total dépenses financières	80 000,00 €	168 063,00 €	248 063,00 €
	Total des dépenses d'investissement	158 500,00€	739 713,00 €	898 213,00 €
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL		158 500,00€	759 713,00 €	918 213,00 €

001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	17 664,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		935 877,00€

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
13	Subventions	102 879,00 €	59 114,00 €	161 993,00 €
16	Emprunts et cautions (hors 165)		306 000,00 €	306 000,00 €
	Total des recettes réelles d'équipement	102 879,00 €	365 114,00 €	467 993,00 €
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)		107 313,00 €	107 313,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		150 000,00 €	150 000,00 €
138	Autres subv. investissement non transférables	7 550,00 €	6 302,00 €	13 852,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus			
	Total recettes financières	7 550,00 €	281 178,00 €	288 728,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	110 429,00 €	646292,00 €	756 721,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		167 904,00 €	167 904,00 €
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre section</i>		11 252,00 €	11 252,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		110 429,00 €	825 448 ,00 €	935 877,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				935 877,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

DEL2018-019 : FINANCES – Taux des taxes d'imposition pour l'année 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués,
 - les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
 - le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales,
- Vu l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de maintenir** les taux d'imposition de 2017
- **de fixer** le produit fiscal 2018 à la somme de **475 788 €** de la manière suivante :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2017 Pour mémoire (%)	Taux 2018 (%)	Produits attendus 2018
Taxe d'habitation	2 391 000	9,92	9,92	237 187
Taxe foncier bâti	1 410 000	15,70	15,70	221 370
Taxe foncier non bâti	34 000	50,68	50,68	17 231
Produit fiscal attendu pour 2018				475 788

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions.

Pour à l'unanimité

DEL2018-020 : FINANCES - Fixation du taux horaire moyen applicable aux travaux en régie pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise.

Ces travaux réalisés mettant en oeuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenants dans le cadre de ces travaux en régie selon la catégorie de personnel.

Pour faciliter la comptabilisation des charges du personnel, il est proposé de calculer un taux horaire moyen, basé sur la moyenne des salaires du personnel affecté aux Services Techniques et intervenant sur les travaux effectués en régie.

Pour l'année 2017, le taux était de **16,70 €/heure**.

Pour l'année 2018, il est proposé de retenir le taux de **16,87€ / heure**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **De fixer** la moyenne horaire applicable aux travaux en régie à **16,87€** pour l'année 2018,
- **De dire** que la valeur de la main d'oeuvre incorporée aux travaux d'investissements réalisés en régie, sera déterminée en fonction du nombre d'heures de travail consacrées par les agents aux investissements réalisés en régie,
- **De dire** qu'en fin d'exercice, le montant calculé des frais afférents aux agents au suivi et à la réalisation de ces travaux en régie sera porté au débit du chapitre 21 par le crédit du compte 722, par opération d'ordre budgétaire,
- **De prendre acte** que le montant des charges ainsi transférées fera l'objet d'un état spécial conformément à l'instruction budgétaire M14, et M49
- **D'approuver** les taux ainsi définis.

Pour à l'unanimité

DEL2018-021 : Attribution d'une aide financière à « l'Association Cultuelle de la Vaunage » pour la restauration de la porte du Temple

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Cultuelle de la Vaunage sollicite la Commune afin d'obtenir une aide financière pour la restauration de la porte du Temple.

Il rappelle la convention signée en date du 20 février 2001 entre la Commune de Congénies et l'Association Cultuelle de la Vaunage, sur laquelle il est stipulé que la Commune pourra allouer à l'association des subventions en vue de la réparation et de l'entretien de l'édifice cultuel.

Après avoir pris connaissance du devis présenté par M. COSTE Jean-Louis, Vice-Président de l'Association Cultuelle de la Vaunage, établi par la SARL Menuiserie Ebénisterie Christian Debros, sise à Langlade, d'un montant de

3 520,00 € HT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € pour la restauration de la porte du Temple.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer à l'Association Cultuelle de la Vaunage, une aide financière de 1 000 €.

Pour à l'unanimité

DEL2018-022 : FINANCES –Budget annexe de l'assainissement – Budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2017 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2017, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2018 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'approuver** le programme des investissements 2018 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
011	Charges à caractère général		36 369,00 €	36 369,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		10 000,00 €	10 000,00 €
65	Autres charges gestion courante		500,00 €	500,00 €
66	Charges financières		5 900,00 €	5 900,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations		5 000,00 €	5 000,00 €

023	Virement à la section d'investissement		7 656,00 €	7 656,00 €
042	Op. d'ordre entre section (amortissement)		23 500,00 €	23 500,00 €
			88 925,00 €	88 925,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés		Propositions nouvelles	Total budget 2018
70	Produits des services		36 200,00 €	36 200,00 €
74	Dotations et participations		15 500,00 €	15 500,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections		7 656,00 €	7 656,00 €
TOTAL			74 356,00 €	74 356,00 €
002	Excédent reporté			14 569,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				88 925,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
16	Capital des emprunts		9 500,00 €	9 500,00 €
21	Immobilisations	4 000,00 €	34 000,00 €	38 000,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		7 656,00 €	7 656,00 €
041	Op. patrimoniales		460,00 €	460,00 €
TOTAL		4 000,00 €	51 616,00 €	55 616,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				55 616,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2017	Propositions nouvelles	Total budget 2018
10	Dotations, fonds divers			
106	Excédents de fonctionnement capitalisés		30 000,00 €	30 000,00 €
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts			
27	Autres immobilisations financières		460,00 €	460,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		7 656,00 €	7 656,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre les sections		23 500,00 €	23 500,00 €
041	Op. patrimoniales		460,00 €	460,00 €
TOTAL		78 097,00 €	62 076,00 €	62 076,00 €
001	Solde d'exécution			27 376,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				89 452,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2018 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

DEL2018-023 : Assainissement : fixation de la surtaxe assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 mars 2013 qui fixe le montant de la surtaxe communale sur l'assainissement collectif.

Il poursuit en indiquant que des besoins liés au développement, à l'amélioration du traitement des effluents et à la remise à niveau des réseaux d'assainissement dans le cadre du schéma directeur d'assainissement vont impliquer des investissements importants dans les années à venir.

Pour supporter la prise en charge de ces investissements indispensables, après débat, le Conseil Municipal choisit de lisser l'accroissement de la prise en charge financière par une augmentation progressive et limitée de la surtaxe d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe assainissement à

0,3356€ HT par m3 à compter du 1er juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer, à **compter du 1er juin 2018**, le montant de la surtaxe assainissement à **0,3356€ HT par mètre cube**,

- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions à l'application conforme de cette délibération à compter du 1er juin 2018.

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les jardins du Moulet : La feuille de chou n° 6
- Mise en concurrence de l'exploitation de la licence IV de la commune
- CCPS :

PV du conseil communautaire du 8 mars 2018

Bureau communautaire du 15 mars 2018

Conseil communautaire du 29 mars 2018

Conseil syndical du Bois de Mintageau du 5 avril 2018

Projet de territoire : séminaire du 7 avril 2018

Ecoles : bilan financier de la construction des sanitaires de l'école élémentaire

EPTB du Vistre : conseil syndical des 21 mars 2018 et 4 avril 2018

PETR Vidourle Camargue : conseil syndical du 4 avril 2018 et du 24 avril 2018

- SMEG 30 : conseil syndical du 3 avril 2018

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 55